

L'ECOLE

Elle accueille les élèves-pilotes sur rendez-vous le mercredi et le samedi pour vous conduire à :

La Licence de Pilote d'Avion Léger - LAPL

Permet de voler seul à bord d'un avion monomoteur partout en Europe de jour après au moins 30 heures de vol, et avec 3 passagers maximum après 10 heures de vol supplémentaires.

Pour passer les épreuves un candidat doit avoir un certificat médical valide, et être présenté par son organisme de formation à 17 ans révolus.

La Licence de Pilote Privé - PPL

Permet de voyager et d'emporter sans rémunération des passagers sans limitation de distance, après au moins 45 heures de vol dont au minimum 25 heures de vol en double commande et au moins 10 heures en solo supervisé.

Pour passer ces épreuves le candidat doit avoir un certificat médical valide délivré par un médecin agréé et être présenté par son organisme de formation à 17 ans révolus.

Pour en savoir plus, consultez le site de la FFA :

[Http://www.ff-aero.fr](http://www.ff-aero.fr)

Rubrique : « Apprendre à piloter »

LE STAGE « DECOUVERTE »

Il permet de « tâter du manche » avant de s'engager, sans coût d'adhésion, de cotisation et sans visite médicale.

En 4 séances de vol de 30 mn maximum, plus briefing et débriefing, vous partagerez la passion et le plaisir de piloter : découverte de l'appareil, aperçu du pilotage, de la navigation et de la réglementation.

Ce peut être aussi une idée de cadeau, de récompense ou encore s'intégrer dans un programme de motivation dans une entreprise dynamique (méthode « incentive », concours interne, ...).



Fédération Française Aéronautique



LES
AILES
JOVINIENNES



AÉRO-CLUB DE JOIGNY

et du JOVINIEN

Association régie par la Loi de 1901

Aérodrome de Joigny -D 20- Route de Dixmont
BP 34 89301 JOIGNY CEDEX
Tél. 03 86 62 11 82 (le WE)
N° Siret : 31521586300012 APE 9312Z
Organisme de formation aéronautique : FR.DTO.0395
Affilié à la Fédération Française Aéronautique (FFA)

Courriel : lesaillesjoviniennes@free.fr

Site web : : <http://www.lesaillesjoviniennes.fr/>

LES
AILES
JOVINIENNES

Association régie par la Loi de 1901



AÉRO-CLUB DE JOIGNY

PROJET ASSOCIATIF

Le projet associatif des Ailes joviniennes a pour objectif, dans le cadre de son objet social, par une pratique de coûts abordables grâce notamment au bénévolat de ses membres dans la réalisation de certaines tâches nécessaires à son activité, de permettre à un public élargi d'accéder au pilotage des avions dans un but de loisir ou sportif, mais aussi de développement personnel et professionnel, vers des carrières aéronautiques civiles ou militaires : pilotes, instructeurs, mécaniciens, techniciens et cadres de l'industrie aéronautiques, contrôleurs aériens et métiers proches, etc.

Ecole de pilotage
Vols d'initiation
Stages "découverte"
Vols de découverte
(baptêmes de l'air)
Entraînements

Voyages
Sports
Loisirs

Piloter : Plaisir et Passion Partagés

LES AVIONS



Jodel D-112
65 cv

F-BIRL
« l'Ancêtre »
1958



Robin DR-400/160 Major
160 cv

F-GYPR "le Classique"
2003
Rentoilé et repeint en
2014
Moteur neuf en
2015



Robin DR-400/160 Major
180 cv
Major F-HNNG
Le remplaçant en attendant le futur



Robin DR-401/160 Major
en cours de fabrication par
Robin Aircraft à Dijon.
Glass cockpit, pilote automatique, VFR de nuit



LE CLUB

L'Aéroclub de Joigny, "Les Ailes Joviniennes", fondé le 27 avril 1953 installé à Epizy, au bord de l'Yonne, a déménagé en 1978 sur la Côte Saint-Jacques. Association sans but lucratif, il a pour objet la promotion et le développement de l'aviation sportive, de loisir, de plaisance et de plaisir. Il a formé des centaines de pilotes et peut s'enorgueillir d'avoir accompagné de nombreuses vocations professionnelles : instructeurs, pilotes professionnels, mécaniciens avions, pilotes de lignes, pilotes militaires, contrôleurs aériens et autres professions du domaine aéronautique.

Le club compte entre 30 et 40 pilotes. Ils sont collégiens, lycéens, étudiants, salariés, cadres ou non, du secteur privé ou public, commerçants, artisans, agriculteurs, chefs d'entreprise ou membres d'une profession libérale, actifs ou retraités. Ils réalisent ensemble 600 à 800 heures de vol par an. Ils ont fait voler les Ailes Joviniennes un peu partout en France, de Lille à Figari, de Brest à Strasbourg, en Europe et même en Afrique jusqu'à Saint-Louis du Sénégal. Les Ailes Joviniennes sont à votre disposition pour des vols de découverte (baptêmes), des vols d'initiation, des stages de découverte, et surtout, pour vous initier à la technique du pilotage.

Le budget annuel moyen d'un pilote des Ailes Joviniennes est inférieur à celui d'un fumeur d'un paquet de cigarettes par jour. La formation des jeunes de moins de 21 ans est accompagnée par des bourses octroyées par la FFA et le Comité Régional Aéronautique de Bourgogne Franche-Comté (voir ci-contre). Visitez notre site Internet pour plus d'informations, de photos et de vidéos : <http://www.lesailesjoviniennes.fr>

LES COÛTS

2019 (susceptibles de modification en fonction du coût du carburant AFGAS 100 LL)

ADHESION : 100 €
(Voir aussi stage "découverte")
COTISATION ANNUELLE : 300 €
FORFAIT ANNUEL : 2 460 €
(soit un budget annuel de 2 700 €, inférieur à celui d'un fumeur d'un paquet de cigarettes par jour !)
Les pilotes s'engagent sur ce forfait. Chaque heure effectuée vide son avoir en fonction du tarif de l'avion utilisé :

Avions	Solo	Double	Dépassement
D 112	93.28	117.28	1.00 €/mn
DR 400	140.57	164.57	1.80 €/mn

Une fois le forfait consommé, les vols sont décomptés à la minute au tarif dépassement.

Le forfait non consommé est perdu (sauf pour les élèves).

COURS THEORIQUES : (participation aux frais) : 50 € par tranche de 10 heures

LICENCE FFA : 77 € (120 € avec la revue **Info-Pilote - recommandé**)

BOURSES : Les élèves pilotes âgés de moins de 21 ans peuvent bénéficier d'aides accordées par la Fédération Française Aéronautique, et complétées par le Comité régional aéronautique de Bourgogne Franche-Comté, qui peuvent atteindre et voire dépasser 1 500 €.

(Voir le site de la FFA : https://www.ffa-aero.fr/FR/frm_decouvrir_aidesffapourjeunespilotes.awp).

La pratique par des pilotes féminines est également encouragée.

STAGE « DECOUVERTE » : 4 vols d'environ 30 mn, plus briefing et débriefing, tout compris : 400 €

Ce montant comprend l'adhésion au club en cas de poursuite de la formation.

BAPTEME DE L'AIR, VOL D'INITIATION : 1 à 3 passagers, sous réserve des conditions climatiques et des capacités d'emport, laissées à l'appréciation souveraine du pilote (temps maximum réglementaire 30 mn) : 2.67 €/mn (Sur rendez-vous).